

de plus en plus rapide et moins coûteuse, sans publicité, qu'un recours en cassation (Sébastien Annen). Dans la Thuringe moderne, la complexité territoriale fait que la contestation de la justice prend la forme de la mise en concurrence des différentes juridictions, ce qui débouche sur la remise en cause de la répartition des pouvoirs et donc à une reconstruction du politique; les micro-États Schwarzburg et Schönburg, immédiats d'Empire, ont leurs propres cours de justice; leurs sujets peuvent en appeler aux tribunaux d'Empire, le Conseil impérial d'Empire de Vienne ou la Chambre de justice impériale de Wetzlar; mais la Saxe électorale, qui tente de médiatiser ces minuscules duchés, est aussi un interlocuteur par ses tribunaux de Dresde ou de Leipzig (Rachel Renault). Dans la France d'Ancien Régime, les fermiers généraux, à la tête de l'administration des finances et de la collecte de l'impôt, agissent sans intermédiaire, pour « s'accommoder » avec des contribuables redevables et récalcitrants, en dehors des formes ordinaires de la justice, et même en opposition ouverte avec elles lorsque le traité passé intervient après un jugement; le fermier dispose ainsi des amendes et des confiscations, sans attendre le jugement, sauf quand il y a des peines afflictives. Il n'aurait pas été inutile de dire deux mots sur le bail Forcville et d'expliquer ce qu'est la rescision pour lésion! (Sylvie Delbrel).

Claude MICHAUD

Vincent COSSARUTTO, *Voltaire au service du roi. Un pamphlétaire politique au temps de la « révolution » Maupeou : 1770-1775*, Besançon, PUFC, coll. « Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté. Histoire », 2019.

Le coup de force institutionnel du chancelier Maupeou en janvier-février 1771 : exil des parlementaires, suppression de la vénalité, réforme judiciaire, installation des nouveaux Conseils supérieurs, suscita presque immédiatement l'enthousiasme de Voltaire. Dès le 27 janvier, il joignit à une lettre à François Marin, secrétaire général de la librairie, son premier pamphlet *Avis important d'un gentilhomme*, procès à charge contre le parlement et défense des droits du roi, en particulier celui de l'évocation. Suivit une dizaine d'autres textes, de longueur variable, dont l'A. précise la fine chronologie, en particulier par le recours à la correspondance du philosophe. Certains sont des répliques à des attaques menées contre le chancelier par le camp parlementaire : la *Lettre d'un jeune abbé* répond à la *Lettre écrite au nom de la noblesse de France*, la *Réponse aux remontrances de la Cour des Aides* à la défense de ladite cour par Malesherbes. Le *Fragment d'une lettre écrite de Genève* est une attaque en règle contre l'avocat janséniste le Paige, le ténor du constitutionnalisme parlementaire. Le meilleur pamphlet est la *Très humble et respectueuse remontrance du grenier à sel*, une parodie du discours parlementaire, où Voltaire use avec bonheur de son habituelle ironie. Dans *Les Peuples aux parlements*, il rappelle les dramatiques affaires judiciaires où il s'était engagé (Callas, Lally-Tollendal, La Barre, etc.), dénonce le droit de remontrance du parlement qui n'est qu'une coutume, dénie à cette cour toute compétence politique, le parlement n'est pas un *parliament*. L'anonymat est de rigueur, sauf évidemment pour l'ode héroïque *À M. le chancelier de Maupeou*; mais dans les élites et le milieu dirigeant (Maupeou, Louis XV lui-même), on sait, à tel point qu'on prête à ce traditionnel ennemi des parlements des libelles qui ne sont pas de lui. L'A. renseigne sur les imprimeurs (les Cramer à Genève, Rosset à Lyon), les correspondants (le duc de Richelieu, Mme du Deffand), les diffuseurs, les tirages (quelques centaines au plus), les prix (3 à 6 sols). Il est certain que Maupeou, qui était en correspondance avec Voltaire (5 missives, et 3 de Voltaire) et participait à la guerre de plume, était de connivence avec lui; dans sa lettre du 17 avril 1772, il le félicite pour ses écrits passés et dans le *Catalogue* des écrits contre le Parlement qu'il fait rédiger, les pamphlets de Voltaire sont là, sans nom d'auteur sauf

Les Peuples aux parlements. Le gouvernement royal finança des rééditions, se permit aussi quelques corrections ou suppressions. Les pamphlets furent réutilisés dans la réédition que Voltaire donna en 1773 de son *Histoire du Parlement de Paris*. Tout ce corpus, détaillé ici avec exhaustivité, ancre Voltaire dans le camp de l'absolutisme éclairé; le philosophe ne démentit pas son engagement pour un réformisme monarchique quant il soutint Turgot.

Claude MICHAUD

Carole DORNIER, *La Monarchie éclairée de l'abbé de Saint-Pierre. Une science politique des modernes*, Liverpool, Liverpool University Press, coll. « Oxford University Studies in the Enlightenment », 2020.

Après la biographie intellectuelle de l'abbé de Saint-Pierre récemment publiée par Jean-Pierre Bois (*L'abbé de Saint-Pierre. Entre classicisme et Lumières*, Paris, Champ Vallon, 2017) voici une nouvelle synthèse de la pensée politique du grand théoricien de la paix perpétuelle en Europe. Malgré son image idéaliste de l'unité européenne souvent diffusée dans les ouvrages de vulgarisation, ce penseur politique méconnu nous apparaît dans la monographie de Carole Dornier comme un philosophe politique original et un véritable précurseur des utilitaristes. Cet ouvrage est basé sur une riche documentation manuscrite conservée essentiellement à la Bibliothèque municipale de Rouen, aux Archives départementales du Calvados, à la Bibliothèque nationale de France et à la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel. L'auteur a réuni à partir des textes de l'abbé de Saint-Pierre un système de ses idées de réformes qui invite le lecteur à reconsidérer cet auteur méconnu de l'époque des Lumières. Après un chapitre sur ses racines normandes et ses années de débuts de carrière à Paris, l'ouvrage présente systématiquement les différentes problématiques de la pensée politique de l'auteur : en particulier celles de l'ordre intérieur de la Monarchie, la modernisation de l'appareil d'État, la diplomatie, l'économie, la fiscalité, le commerce et l'éducation. Carole Dornier analyse en profondeur les changements des concepts politiques dans leur contexte historique. Le grand mérite de cet ouvrage réside dans le fait qu'il rompt avec l'image de l'utopiste généralement diffusée de ce penseur original qui nous a laissé une extraordinaire collection de textes proposant des réformes pertinentes dans une période de grands changements en France et en Europe. Les traités et dissertations de l'abbé Castel de Saint-Pierre concernent une grande variété de sujets et forment un système cohérent de pensées proposant l'amélioration de l'État vers une Monarchie éclairée qui méritent une redécouverte. En annexe, l'auteur publie quelques écrits inédits de l'abbé et une bibliographie détaillée termine l'ouvrage qui sera incontestablement utile à la fois aux spécialistes de l'histoire des idées politiques et aux chercheurs en histoire culturelle.

Ferenc TÓTH

Lucien FAGGION, Christophe REGINA et Alexandra ROGER (dir.), *L'Humiliation. Droit, récits et représentations (12^e-21^e siècles)*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Polen. Pouvoirs, lettres, normes », 2019.

Le bouleversement actuel de nos sociétés qui fait succéder à la honte intériorisée par les victimes l'humiliation publique des agresseurs dans les médias et les réseaux sociaux attire l'attention sur des phénomènes qui peuvent relever de la sociologie et de la psychanalyse, mais aussi de la longue durée historique. C'est cette histoire qu'explore le recueil coordonné par le groupe de recherche d'Orléans, Polen, qui interroge la loi, la sphère politique, les relations sociales et enfin la mise en récit dans la littérature. On y suit les glissements et basculements de l'honneur aristocratique à la réputation économique, perdue par le failli, ou de l'humiliation extérieure à l'humilité revendiquée.